Chapitre 1: Plan comptable

1. Définition

Le plan comptable est la base structurelle d'un système comptable, à savoir les classifications servant à rendre compte des transactions et des états financiers.

Le plan comptable permet d'assurer une bonne organisation de la structure financière d'une entreprise. Chaque compte est codé à l'aide de chiffres. Ces derniers facilitent l'enregistrement informatique des écritures comptables.

2. Généralités

Le développement de la comptabilité dans les entreprises a conduit à une extension du nombre des comptes utilisés. Cette évolution a commencé dans les années 20 sous l'influence du développement théorique de la gestion d'entreprise. Afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble, il était logique de numéroter les comptes individuellement et de les réunir dans des groupes. Le terme **plan comptable** découle directement de ce processus.

Pour des raisons de clarté, les différents plans comptables sont très souvent présentés sous forme de liste.

L'élaboration d'un plan comptable doit répondre à deux grands principes qui peuvent paraître contradictoires :

- A. Il doit être **adapté** aux caractéristiques propres de l'entreprise (nature juridique, activité, organisation,...) et aux besoins spécifiques d'information de ses dirigeants ;
- B. Il doit répondre à des exigences d'ordre externe et, par conséquent, être **normalisé**, ce qui permet :
 - La comparaison entre entreprises,
 - Un contrôle externe plus aisé et plus efficace,
 - Une meilleure information des tiers,
 - L'établissement de statistiques (régionales ou sectorielles).
 - Une information standardisée, donc plus efficace pour les utilisateurs.

3. Les plans comptables dans le secteur privé

3.1. Historique

Dans un contexte économique où la concurrence s'intensifie, les entreprises sont contraintes de produire à des coûts les plus bas possibles. Dans cette perspective, la comptabilité prend de l'importance pour la direction d'une entreprise qui l'utilise comme instrument de contrôle efficace de la marche des affaires. Le développement de la comptabilité vers un outil de management exige que la gestion financière fournisse des informations fiables, comparables et facilement analysables.

Dès 1920, une organisation suisse s'est créée pour établir une tenue des comptes uniforme dans le but de simplifier la lecture des comptes de bilan et de résultat. Grâce à une harmonisation, il devient plus aisé de comparer les entreprises entre elles. Ces efforts d'unification ont entraîné la création d'un premier plan comptable, en 1927, par l'économiste Eugen Schmalenbach. Le plan comptable général pour entreprises artisanales, industrielles et commerciales qui fournit un schéma de base paru en 1947, sous la direction du professeur Käfer. Le plan comptable uniformisé a eu une influence considérable sur le développement de la comptabilité en Suisse. Après 50 années de fonction, il a fait l'objet d'une révision en 1994 pour répondre aux évolutions du marché économique et financier et s'adapter aux nouveaux besoins de gestion des entreprises. Suite à diverses modifications, il a été rebaptisé plan comptable général PME.

Haute école de gestion Economie d'entreprise Information et documentation Informatique de gestion

3.2. Changements par rapport au plan comptable général selon Käfer

Pour adapter un plan comptable général moderne pour les PME en Suisse, il fallait tenir compte des exigences légales plus strictes du droit révisé de la société anonyme et des souhaits des autorités fiscales tout en respectant la forme de présentation annuelle des comptes.

Cependant, la mise en œuvre du principe du classement des comptes par nature est restée inchangée. Cette approche se justifie pour rendre aisée la saisie du plan comptable par un traitement informatique des données. Elle facilite aussi l'établissement et l'analyse du bilan et du compte de résultat de façon rationnelle.

3.3. Objectifs du plan comptable général PME

En principe, le plan comptable général PME sert de base pour la comptabilité de toutes les petites et moyennes entreprises en Suisse. Il est valable pour les entreprises actives dans la production, le commerce et les prestations de services, sans égard à leur forme juridique, à leur taille ou à la branche dont elles font partie.

Le plan comptable général PME s'applique tant dans les exploitations les plus petites que dans les groupes d'entreprises.

Pour finir, un plan comptable uniforme apporte également des avantages appréciables lors de statistiques, de reprises d'exploitations, de fusions et de transformations de la nature juridique de l'entreprise.

Toutefois, le plan comptable général PME est fortement conseillé par les autorités mais n'a aucun caractère obligatoire pour les entreprises basées en Suisse.

3.4. Classification

Bilan

- 1 Actifs
- 2 Passifs

Compte de résultat

- 3 Chiffre d'affaires résultant des ventes et des prestations de services
- 4 Charges de matières, de marchandises et de services
- 5 Charges de personnel
- 6 Autres charges d'exploitation
- 7 Résultat des activités annexes d'exploitation
- 8 Résultats exceptionnels et hors exploitation, impôts

Clôture

9 Clôture

3.5. Éléments de classification

Niveau de classification	du numéro	au numéro
Classes de comptes	1	9
Groupes principaux de comptes	10	99
Groupes de comptes	100	999
Sous-groupe de comptes	100.0	999.9
Comptes collectifs	100.00	999.99
Comptes	1000	9999

3.6. Exemple de classification d'un compte

1	Classe de comptes	Actifs

10	Groupe principal de comptes	Actifs circulants
110	Groupe de comptes	Créances
110.0	Sous-groupe de comptes	Créances résultant de ventes et de prestation de services
110.00	Compte collectif	Créances résultant de prestations envers des tiers
1100	Compte	Créances envers des tiers suisses

Exemple de classification simplifiée

Les petites entreprises peuvent selon les cas renoncer aux deux classifications suivantes : les sous-groupes de comptes et les comptes collectifs.

1	Classe de comptes	Actifs
10	Groupe principal de comptes	Actifs circulants
110	Groupe de comptes	Créances
1100	Compte	Créances envers des tiers suisses

3.7. Adaptations faciles selon les besoins

Les entreprises individuelles travaillent avec un plan comptable adapté à leurs besoins, ne comprenant que les comptes effectivement nécessaires à la tenue de la comptabilité.

Les comptes qui n'ont pas été prévus par le plan comptable général PME peuvent être ouverts en tout temps dans le groupe de comptes correspondant. De même, il est possible de renommer des comptes existants, car les comptes mentionnés dans le plan comptable général PME ne sont que des exemples.

Si nécessaire, on peut également créer de nouveaux groupes principaux de comptes et de nouveaux groupes de comptes. Des numéros libres sont prévus à cet effet. En résumé, le plan comptable PME demeure flexible et nécessite une analyse des besoins au préalable afin de créer des comptes adéquats.

Les associations professionnelles sont libres d'élaborer un plan comptable général propre à leur branche qui contiendrait tous les comptes spécifiques de celle-ci, que le plan comptable général PME ne peut pas mentionner pour des raisons de clarté.

Il est toutefois important que lors de l'élaboration du plan comptable spécifique à une branche, les associations professionnelles se réfèrent à la conception de base du nouveau plan comptable général PME.

Les associations professionnelles restent toutefois libres par rapport au choix et à la désignation des comptes.

Ci-dessous, une liste non exhaustive de plans comptables créés pour certains domaines spécifiques :

- Secteur pétrolier
- Secteur hospitalier
- Organisme de prévoyance ou fonds de pension
- Établissement de crédit
- Entreprise d'assurances
- Construction de logements d'utilité publique

4. Les plans comptables dans le secteur public

4.1. Historique

En Suisse, les efforts consentis en vue d'une harmonisation des comptes publics remontent au XIXème siècle. En 1878 et 1892, la Société suisse de statistique exprima des exigences minimales dans ce domaine.

C'est seulement à la fin des années 40 qu'une majorité de cantons ont introduit un plan comptable de manière assez semblable. La Confédération et les communes avaient de leur côté cherché leur propre mode d'uniformisation. Ces trois systèmes furent développés et améliorés en parallèle sans aucune synergie entre eux. Toutefois, le besoin de coordination et la recherche de données comparables aux trois niveaux (fédéral, cantonal et communal) est devenu croissant d'années en années.

En 1970, une première commission d'experts, présidée par M. Weber, alors Conseiller aux États, a été chargé d'établir un projet d'harmonisation des comptes publics.

En 1973, la commission livra un rapport conceptuel du sujet. Une deuxième commission se chargea d'élaborer les instructions et les exemples concrets nécessaires aux processus d'uniformisation. En décembre 1977, la Conférence des directeurs cantonaux des finances approuva le modèle de compte en recommandant aux cantons et aux communes d'appliquer ce système.

En 1981, le Modèle Comptable Harmonisé 1 (MCH1) apparut dans le plan comptable de l'État, et laissera sa place dans le futur, au Modèle Comptable Harmonisé 2 / International Public Sector Accounting Standards (MCH2 / IPSAS).

Dès 2007, le nouveau modèle comptable de la Confédération est appliqué et se base essentiellement sur des règles reconnues au niveau international (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS).

4.2. Objectifs du nouveau modèle comptable public

Le modèle de comptes représente un instrument de gestion qui doit fournir une série de données précieuses pour la planification et les prises de décisions dans les domaines administratifs et économiques. Pour satisfaire ces exigences, les comptes doivent être structurés en conséquence.

Le nouveau modèle comptable rend aussi possible de larges comparaisons entre collectivités. Dans un État chargé de fournir de nombreuses prestations, l'administration publique doit recourir davantage aux principes de gestion propres à l'économie d'entreprise. La comptabilité doit servir à améliorer les contrôles de la rationalité et particulièrement des coûts des prestations. Le modèle comptable permet la prise en considération différenciée de toutes les charges et donne une vue d'ensemble des dépenses et des revenus selon les unités administratives ou les tâches.

De plus, le nouveau modèle de comptes facilite et complète l'intégration des données du secteur public dans les statistiques économiques générales tel que la comptabilité nationale ou les analyses des mouvements de la masse monétaire.

4.3. Classification

Bilan

- 1 Actifs
- 2 Passifs

Compte de fonctionnement

- 3 Charges
- 4 Revenus

Compte des investissements

- 5 **Dépenses**
- 6 Recettes

Clôture

9 Clôture

4.4. Exemple de classification d'un compte

1	Classe de comptes	Actifs
		Patrimoine financier
10	Groupe principal de comptes	Disponibilités
100	Compte	Caisse

La majorité des plans comptables publics sont à trois niveaux et les numéros de compte ont trois chiffres. Toutefois, les numéros de comptes peuvent varier suivant les collectivités entre trois et six chiffres. Dans l'exemple, ci-dessus, la caisse aurait aussi pu être associée au numéro 100000.

Comparaison entre le plan comptable général PME et le plan comptable général des collectivités publiques

	Plan comptable général PME	Plan comptable général des collectivités publiques
Numéro de compte	4 chiffres	De 3 à 6 chiffres
Niveau de classification	4 à 6 niveaux	3 niveaux
Adaptation du plan	adaptation aux besoins spé- cifiques recommandée	standardisation recommandée
Présentation du plan	le chiffre d'affaire avant les charges	les charges avant les revenus

5. Exemples de plans comptables

Plan comptable général PME - secteur privé

1. Ac	tif.	2. F	Passif	3.	Chiffre d'affaires résultat des ventes et des prestations de services	4.	Charges de mar- chandises et de services	5.	Charges de personnel
10/13.	Actifs circulants	20/27	. Dettes						
1000 1010	Caisse Poste	2000 2010	Dettes fournisseurs	3200	Ventes de marchandi-	4200	Achats de marchan-	5200	Salaires
1020	Banque, Banque X. c/c (Avoir)	2030	Autres dettes Acompte de clients	3290	ses Déductions accordées	4270	dises Frais d'achats	5270 5280	
1040 1060	Effets à recevoir Titres de placement	2150	Dettes financières	3293	Commissions versées à des tiers	4280	Variation de stocks de marchandises	1	personnel
1080	Actions propres	,	envers des soc. du groupe et des action- naires	3295 3400	Pertes sur créances (où 8015) Honoraires	4290	Déductions obtenues		
1100 1108	Créances clients	2170	Dettes AVS	1		1 ;			
109	Créances douteuses Provision pour pertes s/créances (Ducroire)	2175 2180	Dettes LPP Dettes Caisse ALFA	3600 3630	Produits des travaux Autres produits				
120	Créances contre	2200	TVA due	3700	Prestations à				
	des soc. affiliées et des actionnaires	2205	Dettes AFC (Impôt anticipé dû)		soi-même (X,Y,)				
170	Impôt préalable sur marchandises des-	2230	Dividendes	1		1			
	tinées à la revente		Tantièmes						
71	(TVA à récupérer) Impôt préalable sur	2300	Passifs transitoires					ľ	
	investissements et autres charges	2440	Dettes hypothécaires	6.	Autres charges				incomic control of the control of th
	d'exploitation	2500	Prêt obtenu	0.	d'exploitation	7.	Résultat des activités	8.	Résultats exceptionnels
72 .	(TVA à récupérer) Créance due par l'AFC	1					annexes		et impôts
76	(SoldeTVA) Créance AFC						d'exploitation		
10	Autres créances								
92	Acompte aux fournisseurs			6000	Loyer	7400	Produits des titres	8000	Produits exceptionnel
	Effets protestés			6100	Entretien et répara-	7401	Produits des place- ments financiers	8010	Charges exception- nelles
	(Protêts et retours)				tions	7410		8015	Pertes sur créances
	Stocks de marchandi- ses			6200	Frais de véhicules	7410	ments financiers	8900	(ou 3295) Impôt sur le bénéfic
				6280	Frais d'expédition	7500	Produits d'immeubles	8910	Impôt sur le capital
00	Actifs transitoires			6300	Assurances	7510 7520	Charges d'immeubles Chauffage		
/18.	Actifs immobilisés	28/29.	Capitaux propres	6400	Electricité, gaz, autres	/520	Chaunage		
		2800	Capital,		mat. consommées (mazout), etc.				
20 50	Titres de participation Créances à long terme	2810	Capital-actions Capital-participation	6500	Frais d'administration			and of a	
	contre des soc. du groupe et des action-	2850	Privé, Privé X, etc.	6510	Téléphone, Fax,		*	9. (Clôture
	naires	2900	Réserve générale	6570	Internet Frais d'informatique				
	Machines et appareils	2910	Réserve pour actions propres	6600	Publicité				
	Cumul d'amortisse- ments s/Machines et	2920	Réserve de réévalua- tion						
	appareils	2930	Réserve spéciale	6700	Autres charges d'ex- ploitation				
		2940 2990	Prime à l'émission Bénéfice reporté	6710	Différence de caisse			9000	Compte de résultat
	ments s/Mobilier et		(./. Perte reportée)	6800	Intérêts-charges et			9100	Bilan d'ouverture
20	Machines de bureau	(2991 I 2992	Bénéfice de l'exercice) Bénéfice résultant du	6850	frais de banque Intérêts-produits			9110	Bilan de clôture
	Cumul d'amortisse- ments s/Machines de		bilan	6860	(produits financiers) Frais d'émission				
	oureau nfrastructures infor-			1					
- 1	natiques :			6900	Amortissements				
	ogiciels /éhicules								
	Cumul d'amortis- sements sur véhicu-								
1	es								
10 (Outillage								
	mmeuble								
5	Cumul d'amortis- ements sur		į.						
I	mmeuble								
	Brevets		•						
r	Cumul d'amortisse- nents sur Brevets								
	Goodwill Cumul d'amortisse-			STREET, SALES SOURCE		POST PARTIES NO.			
	nents sur Goodwill								
	rais de fondation	,							
c	'augmentation de apital et d'organisa-								
t	on (FAO)				Source :	Schi	umacher Jean-Ja	cque	s, Donzé Jean-l
0 A	ctionnaires				Too	hnia	ues quantitatives	-i	antina

comptabilité et d'arithmétique commerciale », volume II

Gestion financière ID, Semestre 4

Extrait du plan comptable général PME,

Source: STERCHI. Walter, *Plan comptable général PME*, Union Suisse des arts et métiers, 1997

BILAN

1 Bilan, Classe des comptes 1, Actifs

10 Actifs Circulants

100 Liquidités et titres 1000 Caisse

110 Créances 1100 Créances envers des tiers suisses

120 Stocks et travaux en cours 1200 Stocks de marchandises

130 Actifs de régularisation 1300 Charges constatées d'avance

14 Actifs immobilisés

140 Immobilisations financières 1400 Actions

150 Immobilisations corporelles meubles 1500 Machines et appareils

160 Immobilisations corporelles immeubles 1600 Bâtiments d'exploitation

170 Immobilisations incorporelles 1700 Brevets

18 Charges activées et comptes d'actif de corrections de valeur

180 Charges activées et comptes d'actif de corrections de valeur 1800 Frais de fondation

2 Bilan, Classe de comptes 2, Passifs

20 Dettes à court terme

200 Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de services 2000 Dettes résultant d'achats de matières et de marchandises

210 Dettes financières à court terme 2100 Dettes bancaires à court terme

220 Autres dettes à court terme 2206 Impôt anticipé dû

230 Passifs de régularisation Provisions à court terme 2300 Charges à payer

24 Dettes à long terme

240 Dettes financières à long terme 2400 Dettes bancaires à long terme

250 Autres dettes à long terme 2500 Emprunts à long terme à des tiers

260 Provisions à long terme 2600 Provision pour réparations

28 Capitaux propres

280 Capital/Privé 2800 Capital propre 290 Réserves, Bénéfice/Perte 2900 Réserve générale

Plan comptable général PME, Union Suisse des arts et métiers, 1997

	-	7		=Résultat d'exploitation 1 (avant résultat financier)
8900–8999 3000–8999	erte de l'exercice	– Impôts directs de l'entre _i = Bénéfic	6000 - 6099 6100 - 6159 6160 - 6199 6280 - 6279 6280 - 6299 6300 - 6399 6400 - 6499 6500 - 6559 6560 - 6599 6600 - 6699	= Marge brute 3 - Autres charges d'exploitation Charges de locaux Entretien, réparations, remplacements (ERR) Charges pour immobilisations corporelles meubles en crédit-bail Charges de véhicules Charges de transport Assurances-choses, droits, taxes, autorisations et patentes Charges d'énergie et évacuation des déchets Charges d'administration Informatique Publicité Autres charges d'exploitation
	exercice avant impôts	=Résulta	5900-5999	Prestations de travail de tiers
8000-8199 8200-8399 8400-8499 8500-8699 8700-8899	exploitation 4 nors exploitation, impôts ation s hors exploitation ation	#/- Résultats exceptionne Résultat exceptionne Résultat des activités hors explacements final Résultat d'immeuble hors exploitat d'immeuble hors exp	5000-5199 5200-5399 es 5400-5599 5500-5699 5700-5799	- Charges de personnel Charges de personnel de production = Marge brute 2 Charges de personnel pour le commerce des marchandises Charges de personnel pour la fourniture des prestations de services 5400–5599 Charges de personnel dans l'administration Charges sociales Autres charges de personnel
7900-7999		d'exploitation		=Marge brute 1
70007399 74007499 7500-7899	exes d'exploitation 'S on d'actifs immobilisés	+/- Résultat des activités : Résultat des activités annexe Résultat des placements fina Résultat d'immeuble Bénéfices provenant de l'alié	4500-4599 4600-4699 4700-4799 4800-4899 4900-4999	Charges d'énergie Autres charges Charges d'énergie Autres charges Charges directes d'achat Variations de stocks, pertes de matières et de marchandises Déductions obtenues sur charges
	exploitation 3 It des activités ploitation)	= Résulta (avant ré annexes	4000-4199 4200-4399	 Charges de matières, de marchandises et de services Charges de matières Charges de marchandises Charges pour prestations de tiers (services)
6900-6999		Amortissements		=Chiffre d'affaires
	exploitation 2 ssements)	= Résulta (avant ar	3700-3799 3700-3899 és 3800-3899	Prestations propres et consommations propres 3700–3799 Variations de stocks de produits et de services en cours et terminés 3800–3899 Déductions sur les produits
6800-6899	oduits financiers)	+/- Résultat financier (Charges financières e	3200-3399	Ventes de marchandises Ventes de prestations de services Autres produits Autres produits
	exploitation 1 it financier)	Résulta (avant ré	2000	Chiffre d'affaires résultant des ventes et des prestations de services
Comptes			Comptes	Compte de résultat



Compte de résultats de l'exercice 20xx de l'entreprise xxxx

CHARGES		ercice 20xx de l'entreprise xx PRODUITS	
Achats	345'000	CAN	725'000
Frais d'achats	5'000	Déductions obtenues	5'000
Déduction accordées	6'000	Variation de stock	1'000
Marge brute	375'000		
total	731'000	total	731'000
Salaires	110'000	Marge brute	375'000
Charges sociales	40'000		
Frais d'administration	15'000		
Frais de communication	10'000		
Loyer	50'000		
EBITDA	150'000		
total	375'000	total	375'000
Amortissement	45'000	EBITDA	150'000
EBIT	105'000		
total	150'000	total	150'000
		EBIT	105'000
Intérêts-Charges	2'000	Intérêts-Produits	4'000
Résultat net avant impôts	107'000		
total	109'000	total	109'000
Impôts	35'000	Résultat net avant impôts	107'000
Résultat de l'exercice	72'000		

EBITDA: earning before interest, taxes, depreciation and amortization

EBIT: earning before interest and taxes

Haute école de gestion Economie d'entreprise Information et documentation Informatique de gestion

Plan comptable - secteur public

A DE GENEVE	SATIF	Compte des investissements	Dépenses	G	3s investissements (G 60 Transferts au patrimoine	investissements	ogetaire arrivelle) It participations	nentes	dgétaire annuelle)	ssements	In spending sements	lés par finance-	spéciaux (G.T.)	s ntions d'investis-	ts accordées	Innuel de lois)	ts accordées (G.T.)	-tions d'investis-	igétaire annuelle)	depenses à	tions internes	
			5	Service Services	30 Charges	31 Dépense ments courants 32 Intérêts n	33 Amortisse	34 Parts et c	sans affe	35 Dedomm	senbildud	36 Subventic	37 Subventic	38 Attribution	ments spo 39 Imputation							